PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES















Numéro gratuit d'information sur le coronavirus : 0 800 130 000

www.education.gouv.fr



Ecole Saint Joseph 2 Allée de Chabannes 56140 PLEUCADEUC

COVID-19

Bonjour,

Vous trouverez ci-après le protocole sanitaire **pour notre école**, basé sur les recommandations officielles du Ministère de l'Education Nationale, applicable à compter du mardi 1^{er} septembre 2020.

DE L'ÉCOLE AU LYCÉE, UNE RENTRÉE SEREINE DANS LE RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Afin que tous les écoliers, collégiens et lycéens fassent leur rentrée dans de bonnes conditions, nous prenons des mesures garantissant la sécurité de tous.

C'est avec vous et grâce à la responsabilisation et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en protégeant les élèves comme les adultes.

Voici la façon dont se déroulera la journée de votre enfant et les règles à observer pour se protéger et protéger les autres.

Ensemble, nous réussirons.

Avant de guitter la maison, votre rôle est primordial



En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.

<u>Si une personne est testée positive au virus au sein du foyer,</u> vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.



À l'arrivée à l'école et à la garderie

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible. <u>Des chemins de circulation sont matérialisés au sol.</u>

A l'école:

En maternelle: Seul un accompagnateur par famille est autorisé à rentrer sur la cour, avec un masque et des mains désinfectées. L'enfant de MS et GS sera déposé à la porte de la classe (Jocelyne) ou du hall (Marie Claude).

<u>L'enfant de PS sera accompagné jusqu'à</u> Marie-Claude à la porte de sa classe.

Des points sont marqués au sol pour garder les distances.

En Primaire: Aucun accompagnateur n'est autorisé à rentrer sur la cour.

A la garderie: Aucun accompagnateur n'est autorisé à rentrer dans la garderie. Il suffit de sonner et le personnel prendra en charge l'enfant. Pour information, la garderie se fera au maximum en extérieur, dans la mesure du possible.

À la sortie de l'école (midi et soir)

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible. Seul un accompagnateur par famille est autorisé à rentrer sur la cour, avec un masque et des mains désinfectées.

<u>En maternelle</u>: Des points sont marqués au sol pour garder les distances.

<u>En primaire</u>: Un chemin de circulation est matérialisé au sol pour que vous puissiez récupérer votre enfant au portail gris.

Dans la cour de récréation



- L'accès aux espaces et jeux collectifs ainsi au'aux bancs est autorisé.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est également permise.
 En primaire les espaces de cour logre
- -En primaire, les espaces de cour (par classe) mis en place en juin sont maintenus et matérialisés au sol, pour limiter les brassages.

Tout au long de la journée



Port du masque : Pour les enfants, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre chaque table.

Pour les adultes, le port du masque est obligatoire.

Hygiène des mains :



Les élèves se lavent ou se désinfectent les mains :

- à l'arrivée dans l'établissement puis dans la classe ;
- avant le repas;
- avant et après chaque récréation ;
- après être allé aux toilettes;
- le soir avant de rentrer chez eux

Le gel hydroalcoolique est utilisé sous la surveillance d'un adulte. **Inutile de fournir du gel à votre enfant.**

Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.

Nettoyage des locaux

- Le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 15 minutes.